CPBIG

Commission paritaire des bureaux d'ingénieurs de Genève

Rapport d'activité 2023

CPBIG

Préparé par Valérie Fuchs

OBJECTIF ET MISSION

La Commission paritaire des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment à Genève (CPBIG) est une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse.

La CPBIG est composée paritairement d'organisations d'employeurs et de travailleurs ayant signé la CCT :

- Association genevoise des ingénieurs (AGI)
- Syndicat UNIA
- Syndicat SIT

La CPBIG a pour but de garantir l'application de la Convention collective de travail (CCT) des bureaux d'ingénieurs de Genève. Elle prend notamment les mesures suivantes :

- Elle s'occupe de la défense des intérêts généraux de la profession ;
- Elle vérifie l'application de la CCT par les bureaux ;
- Elle encourage la relève et la formation professionnelles ;
- Elle encaisse la contribution professionnelle et gère les fonds paritaires ;
- Elle prononce des peines conventionnelles à l'égard des contrevenants.

Pour rappel, la CCT est déclarée de force obligatoire par Arrêté du Conseil d'Etat pour tous les bureaux et départements d'ingénierie actifs dans le domaine de la construction et des techniques du bâtiment dans le canton de Genève.

CPBIG

COMMISSION PARITAIRE DES BUREAUX D'INGÉNIEURS DE GENÈVE

INTRODUCTION

Le présent rapport vise à résumer et à documenter les activités menées par la Commission Paritaire des Bureaux d'Ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment à Genève (CPBIG) au cours de l'année 2023.

Table des matières

04 Composition du Comité
05 Activités et réalisations
06 Convention collective - CCT
07 Services aux Membres et aux autres bureaux d'ingénieurs
08 Communications du CPBIG
09-13 La profession en chiffres – contrôles CCT
14 Contributions professionnelles
15 Perspectives 2024

Composition du Comité

DELEGATION PATRONALE :

M. Nicolas RIST, membre AGI, Président CPBIG
M. Christophe DERIAZ membre AGI (jusqu'en juin 2023)
Mme Laetitia VULLIEZ, membre AGI
Mme Dana DORDEA, Secrétaire patronale AGI

DELEGATION SYNDICALE :

M. Thierry HORNER, secrétaire syndical SIT, Vice-Président CPBIG
M. Aldo FERRARI, secrétaire syndical UNIA

SECRETARIAT :

Mme Giovanna LEMBO, Secrétaire paritaire
Mme Valérie FUCHS, gestionnaire - contrôles CCT
Mme Katia METRAL, gestionnaire - contributions professionnelles

ASSOCIATIONS CONSTITUANT LA CPBIG :

DESCRIPTION
Créée en 1974, l'Association genevoise des ingénieurs (AGI) regroupe les ingénieurs et bureaux d'ingénieurs actifs principalement dans le domaine de la construction. Ceux-ci sont domiciliés dans le canton de Genève et exercent en Suisse leurs activités, à titre principal, depuis 5 ans au moins.

DESCRIPTION
Unia représente les intérêts de tous les salarié-e-s du secteur privé. Il conseille ses membres et leur offre une protection juridique ainsi que d'autres prestations. Il compte plus de 180'000 membres. Unia gère aussi la plus grande caisse de chômage de Suisse.
Unia organise les salarié-e-s des secteurs de l'industrie, des arts et métiers, de la construction et des services privés.

DESCRIPTION
Le SIT regroupe des travailleuses et travailleurs de toutes branches économiques et professions, de toutes nationalités et de tous statuts. Attention, le SIT est toutefois un syndicat présent uniquement dans le canton de Genève.

Activités et réalisations

213 Bureaux d'ingénieurs, répartis comme suit :

	Nombre	%
Bureaux Membres AGI	50	*23.5*
Bureaux non-signataires	83	*37.5*
Bureaux signataires individuels	80	*39.0*
Total	**213**	***100 %***

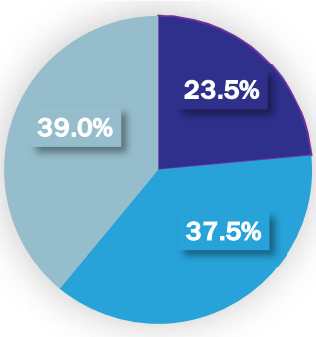

Réunions tenues en 2023 :

6
Séances plénières

1
Assemblée générale

Nombre de contrôles effectués en 2023 :

32
Contrôles CCT

Attestations marchés publics délivrées en 2023 :

255

Convention collective de travail des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment à Genève

Une Convention collective de travail (CCT) est un instrument de régulation du marché du travail, négocié par les partenaires sociaux actifs dans un secteur professionnel.

Fin 2021, les partenaires sociaux du secteur de l'ingénierie du bâtiment ont négocié et conclu une nouvelle convention collective de travail des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment à Genève qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

Fin 2022, les partenaires sociaux ont décidé d'augmenter la grille des salaires pour 2023. Cette dernière a été validée et appliquée dès février 2023 dans les bureaux signataires. Elle a été étendue à tous les bureaux d'ingénieurs dès le 1er juin 2023.

Services aux Membres et autres bureaux d'ingénieurs

- **Attestations pour l'accès aux mandats publics sur le territoire du canton de Genève**, en complément des garanties exigibles en matière d'assurances sociales, du versement régulier des cotisations afférentes, conformément aux dispositions conventionnelles et légales.

  Demandes d'attestations pour les marchés publics :

  Les bureaux d'ingénieurs **signataires** peuvent adresser leurs demandes d'attestation auprès du secrétariat de la **CPBIG** par e-mail à l'adresse e-mail : info@cpbig.ch.

  Les bureaux d'ingénieurs **non-signataires** de la CCT peuvent adresser leurs demandes d'attestation à la **CPBIG** et à **l'OCIRT** tant qu'ils n'ont pas signé de déclaration individuelle.

  Comment devenir signataire individuel de la CCT ?

  Tout bureau d'ingénieur non-signataire a la possibilité d'adhérer individuellement à la CCT, en remplissant la déclaration d'adhésion disponible sur le site internet de la CPBIG (https://wwwcpbig.ch/attestations) et en la retournant par e-mail à l'adresse info@cpbig.ch.

- **Renseignements** sur l'application et l'interprétation de la CCT.

- **Participation aux frais liés à la formation continue.**
  La formation continue est un complément à la formation de base, liée à l'activité du bureau. Elle comprend tous les domaines professionnels dans lesquels le bureau exerce son activité, y compris l'administration.

  Le règlement et le formulaire de demande de participation se trouvent sur le site internet de la CPBIG (https://www.cpbig.ch/formation-professionnelle)

Communications de la CPBIG

La CPBIG a rédigé une déclaration de protection des données qui se trouve sur le site internet **suite aux exigences de la nouvelle LPD** entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Elle a également adapté son site internet avec la mise en place de *cookies consent*.

Les partenaires sociaux ont négocié des nouveaux salaires pour 2023 et ont demandé l'extension de la grille des salaires 2023 afin de la rendre obligatoire pour tous les bureaux d'ingénieurs du canton de Genève.

Pour les bureaux d'ingénieurs **signataires de la CCT,** la grille salariale 2023 a remplacé celle prévue à l'article 18 alinéa 4 CCT **dès le 1er février 2023**.

Pour les bureaux d'ingénieurs **non signataires de la CCT,** la grille salariale 2023 a été étendue et est devenue obligatoire **dès le 1er juin 2023**.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet : www.cpbig.ch.

La profession en chiffres

Contrôles CCT

Les contrôles effectués par la CPBIG ont pour mission de veiller à la bonne application de la convention collective de travail des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment à Genève (CTT).
La CPBIG s'assure que les conditions de travail et de salaire sont respectées par les bureaux d'ingénieurs actifs sur le canton de Genève.

Nombre de contrôles CCT	**2023 Années contrôlées 2020-2021-2022**	2022 Années contrôlées 2019 à 2021	2021 Années contrôlées 2018 à 2020
Nombre de bureaux contrôlés	**32**	22	19
Nombre de collaborateurs contrôlés	**370**	382	325
Nombre de bureaux en infraction	**3**	2	4
Nombre de bureaux sans infraction	**24**	13	9
Nombre de bureaux avec infractions mineures *	**2**	6	5
Nombre de bureaux avec avertissement	**3**	1	1

❖ Bureaux avec des infractions mineures qui ont été réajustées immédiatement :

2023 : 2 bureaux pour modification des contrats de travail concernant les absences justifiées

2022 : 3 bureaux pour des heures supplémentaires, 2 bureaux pour la durée hebdomadaire des contrats de travail et 1 bureau pour un changement de catégorie professionnelle.

2021 : 3 bureaux pour des heures supplémentaires, 1 bureau pour la contribution professionnelle et 1 bureau pour un changement de catégorie professionnelle.

Répartition du nombre de collaborateurs contrôlés (total 370 employés) :

➢ Par genre :

90 femmes
24 % en 2023
26 % en 2022

280 hommes
76 % en 2023
74 % en 2022

➢ Par catégorie professionnelle selon la grille des salaires minima :

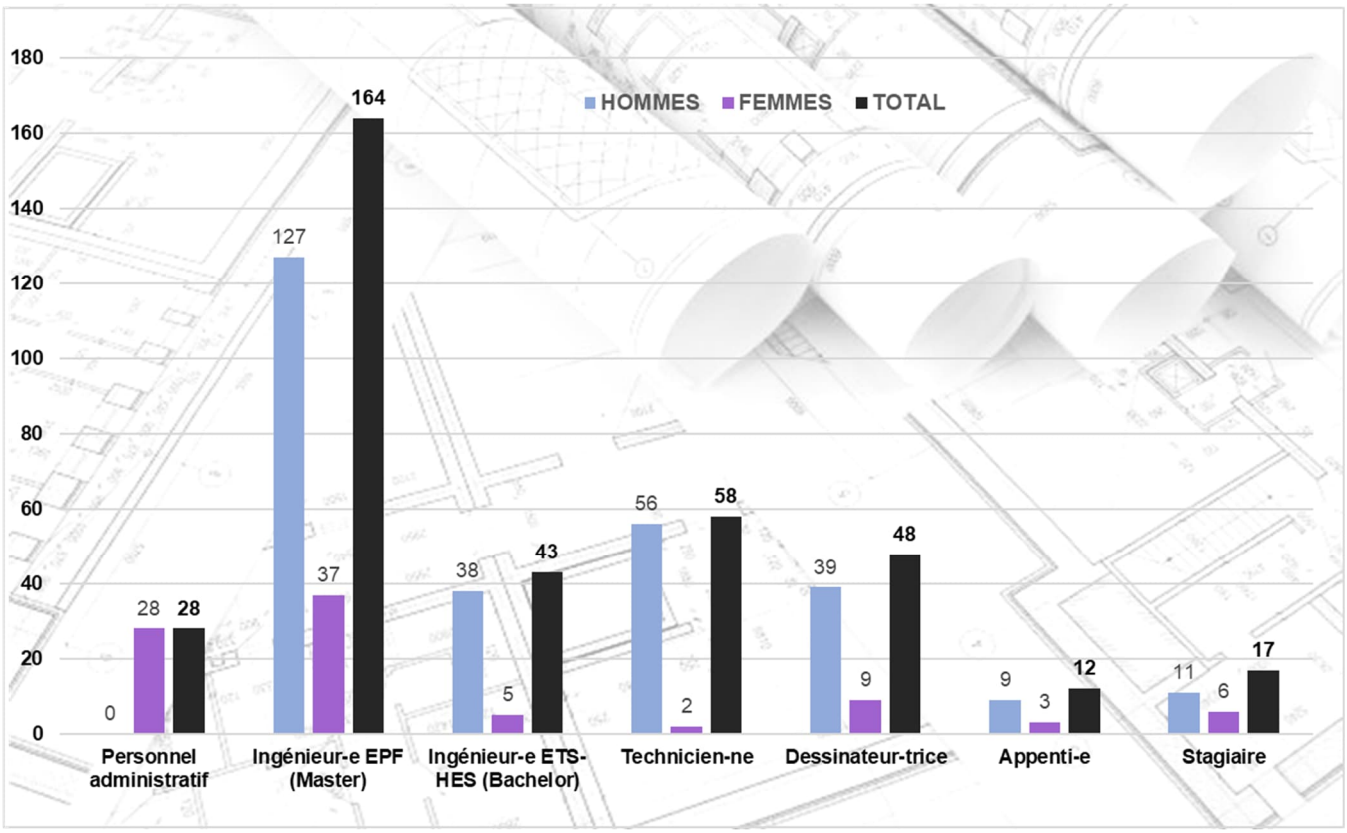

Répartition en % des collaborateurs par type de formation :

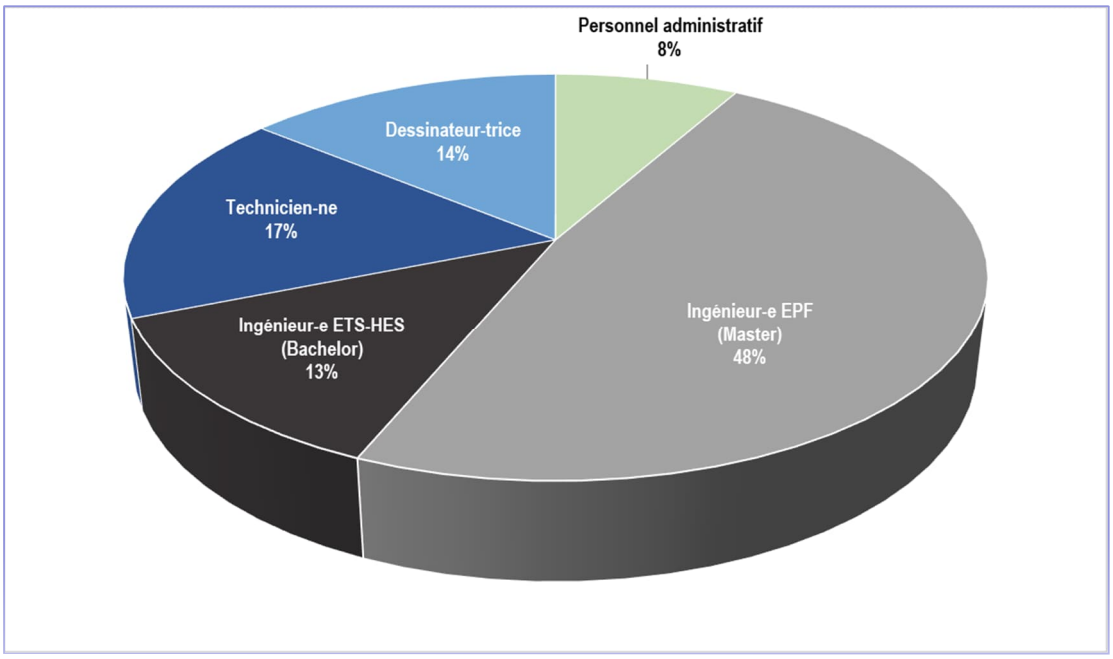

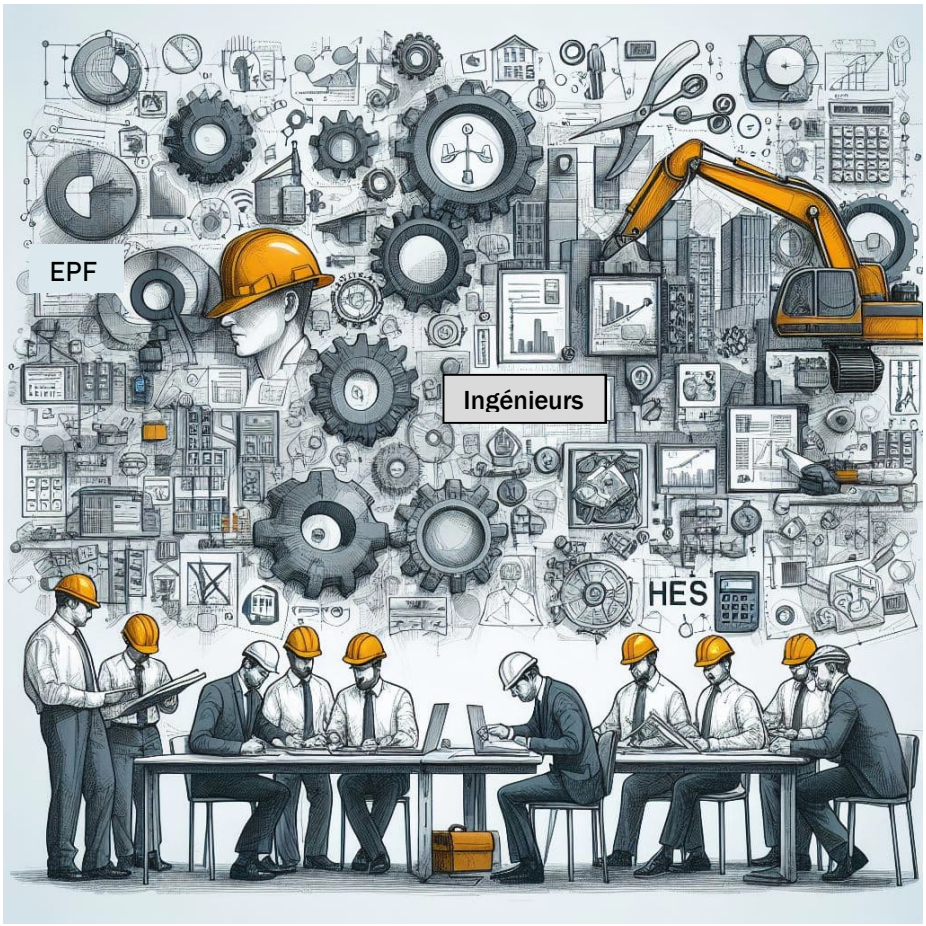

Répartition en % des collaborateurs au bénéfice d'un Master/Bachelor :

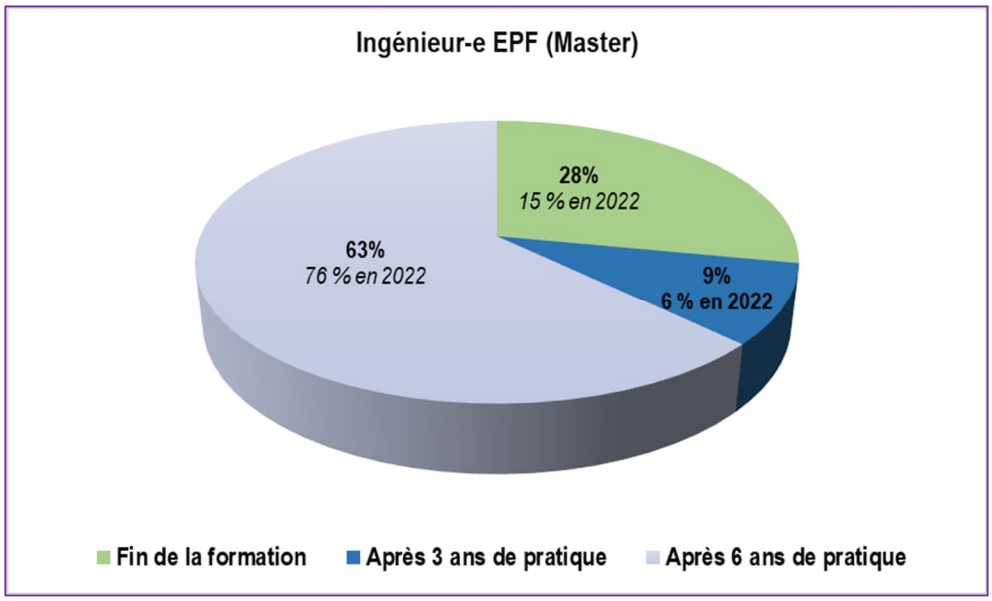

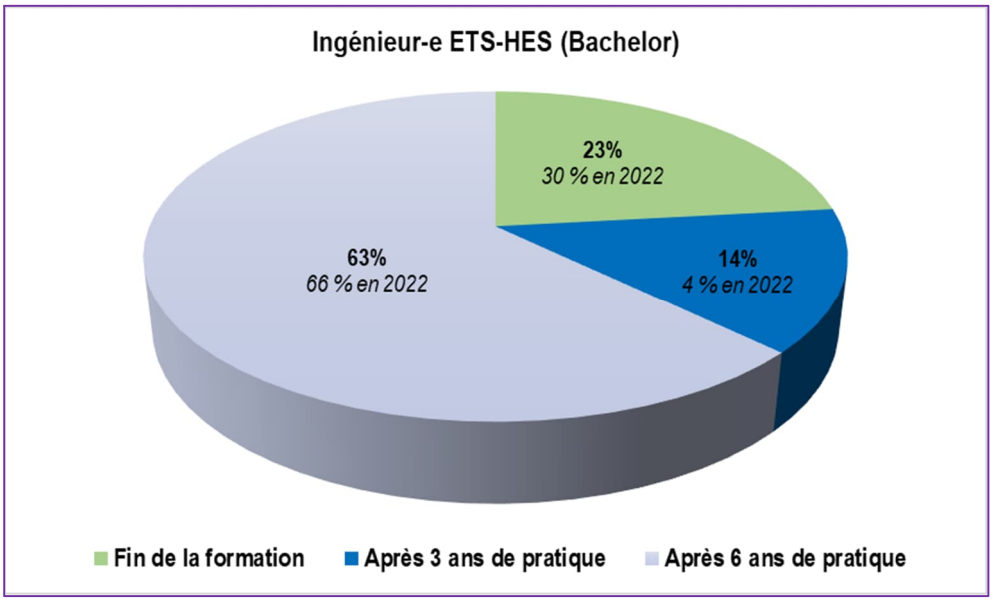

Répartition en % de collaborateurs Techniciens-nes et dessinateurs-trices :

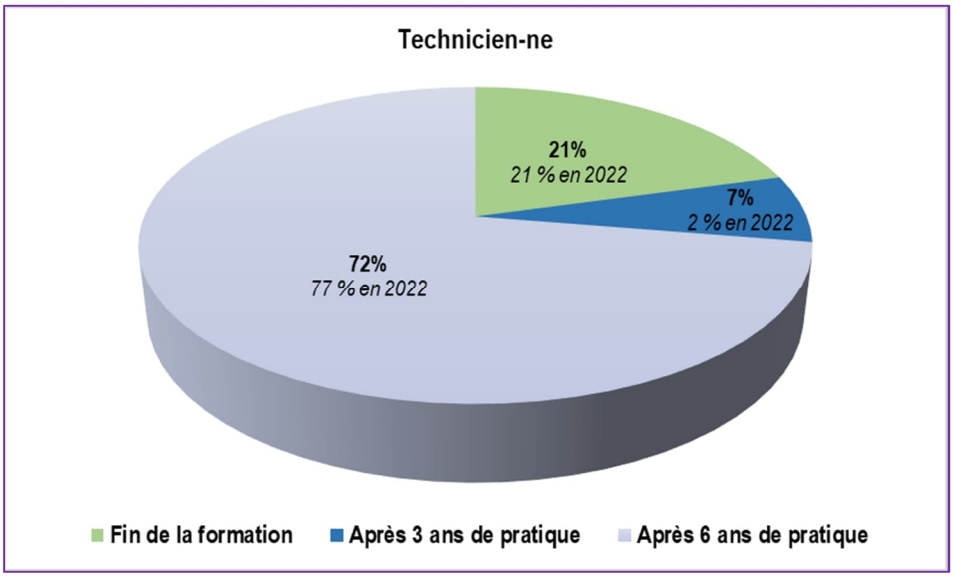

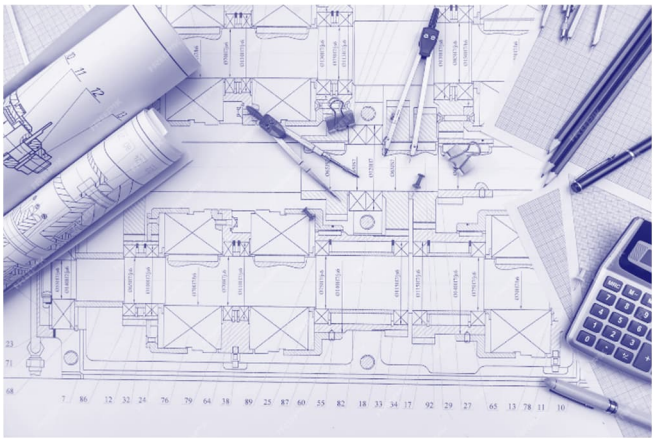

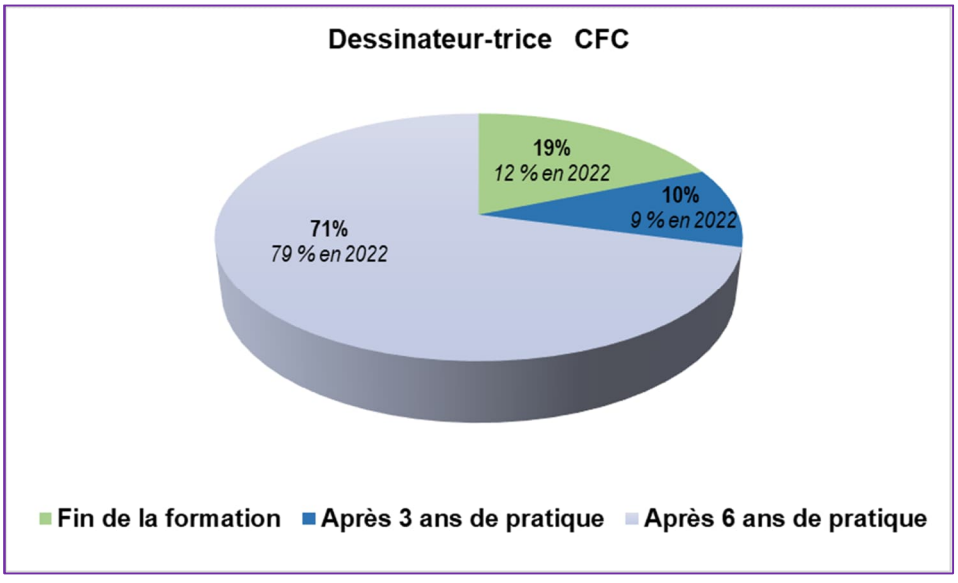

Contributions Professionnelles

Conformément à l'article 3bis « Contribution aux frais d'exécution, de formation et de perfectionnement professionnel » de la CCT étendue des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment de Genève, la Commission Paritaire des Bureaux d'Ingénieurs de Genève est l'organe compétent pour percevoir la contribution professionnelle liée aux frais d'exécution.

Les taux de la contribution professionnelle liée aux frais d'exécution sont fixés à :

Contribution des employés : 0,1 % des salaires bruts soumis à l'AVS.
Elle est retenue à chaque paye par l'employeur.

Contribution des employeurs : 0,1 % des salaires bruts soumis à l'AVS
(Masse salariale totale brute).

Cette contribution professionnelle peut être prise en charge en totalité par l'employeur (part employeur et part employé), à condition que cette modalité soit spécifiée dans les contrats et/ou les avenants des collaborateurs ou dans le règlement du personnel.

Toutes les informations nécessaires à la perception de la contribution professionnelles sont disponibles sur le site de la CPBIG : https://www.cpbig.ch/circulaires-documents

Perspectives 2024

- Négociation nouvelle CCT 2025 et dépôt d'une procédure d'extension ;
- Introduction de salaires minima dans la CCT pour les apprentis à la rentrée 2024 ;
- Intégration des apprentis dans le champ d'application de la nouvelle CCT 2025 et revalorisation des salaires ;
- Soutien à la formation des apprentis ;
- Revalorisation de la profession d'ingénieurs ;
- Communications électroniques pour toutes nouvelles informations.

Enfin, nous tenons à rappeler que la CPBIG est à votre disposition pour répondre à vos questions, mais également relayer vos éventuelles idées et propositions.

Contact Secrétariat :

CPBIG

98, rue de Saint-Jean – Case Postale – 1211 Genève 3

Tél : +41 58 715 34 24

info@cpbig.ch www.cpbig.ch